

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CHAPELLE LAUNAY

Par arrêté en date du 17 mai 2019, le Président de la Communauté de communes Estuaire et Sillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA CHAPELLE LAUNAY.

**L'enquête publique se déroulera du
mardi 4 juin 2019 à 9h00 au jeudi 4 juillet 2019 à 12h00 inclus.**

A cet effet, M. Alain TAVENEAU a été désigné par le Tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se tiendra en mairie de La Chapelle Launay (siège de l'enquête), 2 place de l'Eglise, aux jours et heures d'ouverture suivants : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 11h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de La Chapelle Launay, 2 place de l'Eglise :

- mardi 4 juin de 9h00 à 12h00
- lundi 17 juin de 14h15 à 17h00
- samedi 29 juin de 9h00 à 11h30
- jeudi 4 juillet de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Les pièces papier du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Chapelle Launay, 2 place de l'Eglise, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par voie postale ou déposées à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie, 2 place de l'Eglise, 44260 La Chapelle Launay avant le 4 juillet à 12h00.

L'enquête publique sera également réalisée sous forme dématérialisée :

- Le dossier pourra être consulté 7j/7 et 24h/24, du 4 juin 2019 à 9h00 au 4 juillet 2019 à 12h00 précises à l'adresse <http://plu-lachapellelaunay.enquetepublique.net>.
- Les observations pourront également être inscrites dans le registre numérique accessible à l'adresse indiquée ci-dessus et par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : plu-lachapellelaunay@enquetepublique.net.

L'ensemble des observations et propositions formulées dans les conditions ci-dessus seront versées et consultables sur le registre numérique à l'adresse <http://plu-lachapellelaunay.enquetepublique.net>.

Les informations relatives à cette enquête peuvent être demandées auprès de M. le Président au siège d'Estuaire et Sillon, 2 boulevard de la Loire, 44260 Savenay.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, à la mairie de La Chapelle Launay, et sur le site Internet www.estuaire-sillon.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'organe délibérant d'Estuaire et Sillon se prononcera sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision du PLU de La Chapelle Launay en vue de cette approbation.